

CDG, le 29 janvier 2021

M. Augustin DE ROMANET
Président Directeur Général
Siège social du Groupe ADP
Zone Roissypole
Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 21/RY/04B

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant l'ensemble du personnel d'Aéroports de Paris pour le **jeudi 4 février 2021 de 00h00 jusqu'à minuit.**

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Augmentation générale des salaires,
- 2) Indemnisation à 100% des salarié.e.s en activité partielle,
- 3) Utilisation de l'emprunt pour maintenir les salaires, préserver les compétences et soutenir l'emploi par l'embauche des salarié.e.s d'ADPI et des alternants,
- 4) Prise en compte du montant d'indemnisation de l'activité partielle dans le calcul de la subvention 2021 du CSE,
- 5) Arrêt du processus de PSE, des mesures unilatérales, des mobilités contraintes,
- 6) Ouverture de négociations pour le partage du travail, l'organisation du travail suite aux départs RCC,
- 7) Augmentation du budget formation permettant de vrais développement de carrière, de compétences et pour le développement de nouvelles activités.

Daniel BERTONE

Secrétaire Général



Copies : DRHR

Inspection du Travail
Organisations Syndicales